



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Remboursement des inscriptions aux Journées du Travail Social – OPCO Santé

La prise en charge de votre inscription aux Journées du Travail Social peut être demandée sur CIFA (Compte Investissement Formation Adhérent), le budget individuel de votre structure dédié au développement des compétences des collaborateurs.rices.

Les conditions :

- Déposer la demande financement et de remboursement auprès de l'OPCO Santé au plus tard 6 mois après les Journées du Travail Social ;
- Fournir la preuve du paiement et l'attestation de présence, que vous pourrez demander à l'adresse inscription@federationsolidarite.org après les Journées, sous réserve d'avoir scanné votre badge sur place pour confirmer votre participation.

Votre demande de financement et remboursement est à déposer au lien suivant : <https://webservice.opco-sante.fr/>

Ci-dessous un tuto pour vous guider dans la saisie : <https://www.youtube.com/watch?v=q91ITBkHryY>

Pour estimer votre CIFA : <https://www.opco-sante.fr/sanitaire-social-medico-social-prive-non-lucratif/employeur/financer-et-piloter/estimez-votre-investissement-formation-cifa>

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos conseillers régionaux : https://www.opco-sante.fr/nous_contacter